
**Nombre de membres
en exercice:** 15

Séance du lundi 31 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux et le trente-et-un janvier l'assemblée régulièrement convoqué le 25 janvier 2022, s'est réuni sous la présidence de Frédéric MAAS.

Présents : 13

Votants: 15

Sont présents: Frédéric MAAS, Jean-Paul BATTEREAU, Mohamed NEBBACHE, Corinne MAAS, Micheline CHANOINAT, Anne-Laure GARCIA, Aurélie GRIS, Christophe GRIS, Danielle LEVEAUX, Francis LEVEAUX, Evelyne MOUGENOT, Yoann PELISSON, Christopher ROCHE

Représentés: Christian BELGARDT par Mohamed NEBBACHE Justine ZAMOZIK par Corinne MAAS

Secrétaire de séance: Evelyne MOUGENOT

Objet: Vente du camping des 2 Iles au profit de la société FONCIERE SL - DE 2022 008

Annule et remplace la délibération n° 2021_010 du 08 avril 2021

Monsieur le Maire rappelle que suite aux délibérations en date du 18 février 2021

- n° 2021_005 Désaffectation et déclassement du Camping Municipal des 2 Iles
- n° 2021_006 Vente du Camping Municipal des 2 Iles

La commune est propriétaire de la parcelle cadastrée ZA 668 de 14 000 m² situé au 7 route de Mary Prolongée – 77440 ISLES LES MELDEUSES

Description : terrain de camping entièrement clôturé avec portail automatique comprenant un pavillon d'habitation, une piscine, une remise, des sanitaires, des emplacements parkings et des infrastructures diverses (station d'épuration...)

VU la proposition d'acquisition par FONCIERE SL, société à responsabilité limitée, immatriculée sous le SIRET 48919129600032, dont le siège social est sis Chemin des chaudrons – 77144 MONTEVRAIN, immatriculée au RCS de MEAUX sous le numéro B 489 191 296, représentée par Madame SWIERKOSZ Ophélien en qualité d'associé-gérant,

CONSIDÉRENT :

- Financement : comptant le jour de l'acte authentique
- Pas de condition suspensive d'obtention de crédit
- Pas de pourcentage de réservation pour l'acquisition
- Prix d'acquisition :
 - HT 720 000 € (sept cent vingt mille euros)
 - TVA 144 000 € (cent quarante quatre mille euros)
 - TTC 864 000 € (huit cent soixante quatre mille euros)

Les droits d'enregistrement, les honoraires et frais notariés étant à la charge de l'acquéreur en sus du prix

Conditions suspensives :

- Non-exercice du droit de préemption urbain
- Acquisition desdits biens libre de toute occupation au jour de l'acte définitif

- Obtention d'un permis d'aménager pour la réalisation de 22 lots de terrains à bâtir, plus deux maisons déjà bâtis qui seront préservées purgé de tout recours conformément au projet présenté

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal

ACCEPTE la cession à la société FONCIERE SL de la parcelle cadastrée section ZA N°668 de 14 000 m², au prix de 864 000 € TTC (huit cent soixante quatre mille euros TTC)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette cession.

AFFAIRES DIVERSES :

- Monsieur le Maire informe que suite à la délibération 2021_033 du 11 octobre 2021, il a rencontré les Maires de Tancrou et Armentières concernant la taxe des ordures ménagères dûe par les Sablières Suez Capoulade. Celle-ci devrait être versée en avril 2023 pour les ordures réceptionnées en 2022.

- qu'une réunion va avoir lieu le 8 février avec les responsables de la poste. L'agence postale communale doit ouvrir en septembre 2022. Un poste va être créé par délibération suivi d'une nomination par arrêté (3 semaines de formation sont prévues)

- Monsieur Leveaux demande pourquoi le ramassage des anciens conteneurs n'a pas été respecté comme prévu ? Monsieur le Maire a appelé ce jour pour expliquer son mécontentement, Sans réponse précise, il va se rapprocher d'un responsable.

- Monsieur Gris souhaite connaître les réponses qui ont été données à Monsieur le Maire suite à la réunion avec la DDT concernant la vitesse ? celui-ci explique que les chicanes ou dos d'âne envisagés sont très compliqués à mettre en place, la réglementation est très stricte et interdit beaucoup de projets

- Monsieur le Maire envisage aussi pour la sécurité de mettre la ruelle de l'église en sens unique "sauf livraison".

la séance est levée à 21h45